

NOTE D'INFORMATION CVEC

« Contribution à la Vie Etudiante et de Campus »

Tous les étudiants, en formation initiale ou en apprentissage, inscrits en enseignement supérieur doivent **obligatoirement** s'acquitter de la cotisation CVEC, d'un montant de 91€ (tarif 2019/2020), auprès du CROUS (article 12 de la loi ORE du 8 mars 2018).

Démarches à effectuer :

1. L'étudiant se connecte au site -> [MesServices.Etudiant.gouv.fr](https://meservices.etudiant.gouv.fr)
2. Il crée son DES (Dossier Social Etudiant)
3. Il déclare sa ville d'études et s'acquitte de sa CVEC
4. Il obtient son attestation (de paiement ou d'exonération) sur le portail – cf modèle au verso
5. Il communique la photocopie de l'attestation à l'IKPO
6. L'IKPO contrôle le bon acquittement



Seule la CVEC est à acquitter sur le site du CROUS, les demandes de bourse se font auprès du Conseil Régional (<https://aidesindividuelles.hautsdefrance.fr>)

Cas particuliers :

- **Etudiants boursiers :**
 - Ils sont assujettis au paiement de la CVEC et devront suivre la procédure d'acquittement mentionnée ci-dessus,
 - Dès l'obtention de l'attribution définitive de bourses une demande de remboursement pourra être faite en déposant une demande dans l'outil CVEC dès le mois de septembre avec la pièce justificative.
- **Etudiants inscrits en formation continue (dont la formation est prise en charge par l'employeur ou un organisme collecteur) :**
 - Ils sont non assujettis,
 - Aucune démarche n'est à effectuer.

L'inscription définitive à l'IKPO est soumise à la présentation de l'attestation CVEC. Tout manquement à cette procédure entrainera la radiation de l'étudiant des listes de l'Etablissement.



ce timbre et ce cryptogramme authentifient
l'émetteur et le présent document.
scanner ce cryptogramme Datamatrix 2D-Doc
pour vérifier l'émetteur et les données de ce certificat



Contribution à la Vie Étudiante

Année universitaire 2018 – 2019

ATTESTATION

N° de l'attestation **ROU8-BCFLRC-20**

SPECIMEN

NOM **Monsieur
DUPONT**
Prénom(s) **Charles**
né(e) le **27/03/1998**
à **Rouen**
N° INE **9654322486L**

est en règle au regard de la Contribution à la Vie Étudiante

rattachée au CROUS de **Rouen Normandie**
le **3 juillet 2018 à 17h32**

Pour votre INSCRIPTION dans votre établissement

1. Si la procédure d'inscription en ligne vous demande
de saisir votre numéro d'attestation CVE...

saisissez les **12 caractères** de cette attestation

ROU8 BCFLRC 20

2. Si vous fournissez cette attestation papier (ou sa
photocopie) dans les pièces jointes à l'appui de
votre inscription...

Votre établissement d'inscription pourra

scanner le QRcode suivant



3. L'établissement peut aussi contrôler cette attestation

en saisissant les **12 caractères** de cette attestation
et la combinaison indiquée

**ROU8 BCFLRC 20
DUPON**